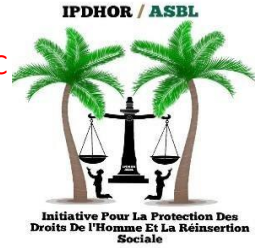




IPDHOR / ASBL
Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion sociale
ADRESSE : N°118 /AV.3Z,Q.MOISE TSHOMBE/C.MANIKA,V.KOLWEZI, LUALABA/RDC
Tel :+243824744447/996751373
Email : ipdhor.asbl@gmail.com/info@ipdhor-drc.org
N°IMPOT . A2528986K;F92/55.006
www.ipdhor-drc.org/ X: @ipdhor



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°0017/IPDHOR/KZI/MAI/2026

« Si TFM avait respecté la procédure de délocalisation de Kabobwa, les communautés ne seraient pas retournées »

L'Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale (IPDHOR) exprime sa profonde indignation suite à l'arrestation de onze (11) membres des communautés de Kabobwa, victimes d'un processus de délocalisation manifestement défaillant et injuste.

En effet, ces communautés ont été déplacées sans bénéficier d'une réinstallation moins encore l'accompagnement, recevant en contrepartie des compensations dérisoires, insuffisantes pour garantir des conditions de vie dignes. À cela s'ajoutent les conséquences sanitaires graves subies en raison des activités minières de TFM.

Selon les témoignages recueillis, un engagement contractuel avait été pris par l'entreprise d'accompagner les communautés et d'améliorer leurs conditions de vie après la délocalisation. Cependant, face au non-respect manifeste de ces clauses et à l'absence d'actions concrètes de la part de TFM ainsi que de la commission chargée de la délocalisation, ces populations, après plusieurs recours restés sans suite, ont été contraintes de retourner sur leur site d'origine à Kabobwa en date du 20 avril 2026.

L'IPDHOR dénonce avec la plus grande fermeté l'interpellation de ces citoyens intervenue en date du 1er mai 2026, jour férié, dans des conditions assimilables à des actes d'intimidation, alors même qu'ils revendiquent légitimement leurs droits fondamentaux. Cette arrestation arbitraire apparaît comme une tentative de faire taire des victimes déjà profondément affectées par un processus injuste.

En conséquence, l'IPDHOR :

- Exige la libération immédiate et sans condition des onze (11) personnes arrêtées arbitrairement ;
- Dénonce les actes d'intimidation visant les communautés affectées par les activités de TFM ;
- Demande à Madame la Gouverneure de province de diligenter une mission d'enquête indépendante sur le processus de délocalisation de Kabobwa, y compris le respect des clauses convenues ;
- Appelle à une réévaluation complète des mécanismes de délocalisation, dans le respect des droits humains et des standards légaux ;
- Recommande la dissolution de la commission Provinciale de délocalisation actuelle, dont l'inefficacité, le manque de transparence et le non-respect des engagements aggravent la souffrance des communautés affectées.

L'IPDHOR rappelle que le respect des droits humains, la dignité des populations et la justice sociale ne sauraient être sacrifiés au profit d'intérêts économiques et égoïstes

Fait à kolwezi, Le 05/05/2026

Pour IPDHOR,
La Direction

N°IMPOT . A2528986K;F92/55.006

www.ipdhor-drc.org/ X: @ipdhor

ADRESSE : N°118 /AV.3Z,Q.MOISE TSHOMBE/C.MANIKA,V.KOLWEZI, LUALABA/RDC

Tel :+243824744447/996751373

